

PROGRAMME DE FORMATION

Accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap

DURÉE : 1 jours | 7 heures

MODALITÉ D'ORGANISATION : Mixte

Informations

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se sensibiliser à l'accueil des personnes en situation de handicap; Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap.
 - Maîtriser la réglementation du 11 février 2005 relatives à l'égalité des droits et des chances.
 - Appréhender les différentes formes de handicap et leurs particularités.
-

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter afin que nous puissions vous accompagner et vous orienter au mieux dans votre demande et vos démarches.



Modalités pédagogiques

MODALITÉS, MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en présentiel ou à distance (sur demande) par un formateur professionnel expert en qualité de vie au travail et sur la thématique de l'accueil des PSH : apports théoriques, exercices de mise en situation professionnelle.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Programme, supports et fiches pratiques remis aux stagiaires. Supports pédagogiques utilisés : vidéos, documents PDF, PowerPoint et quiz.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Avant la formation : audit des besoins et du niveau

À la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur

Formation qualifiante : attestation de fin de formation (appelée « certificat de réalisation »)

Contenu pédagogique

Introduction et tour de table

- Présentation des étapes et thématiques abordées : sommaire du module/parcours de formation.
- Validation des objectifs avec chaque apprenant.
- Tour de table guidé : échanges et positionnement des acquis et des besoins de chacun.

Introduction : la réglementation du 11 février 2005

- Que dit la loi sur l'égalité des chances et des droits ?
- Comprendre le principe de l'accessibilité complète du territoire.
- Français au 1er janvier 2015.
- Focus sur le droit des personnes en situation de handicap dans le.
- Cadre de l'accueil : focus sur l'accès au fauteuil roulant et au chien d'aveugle.
- Faire le point sur la recommandation Ad'Ap.
- Définir le handicap et son environnement pour mieux le comprendre.
- Appréhender les 5 grandes catégories de handicap selon la loi du 11 février 2005.
- Focus sur le handicap mental (ou déficience intellectuelle) : focus sur le handicap sensoriel, les handicaps auditifs et visuel.
- Focus sur le handicap moteur : comprendre l'« autisme et troubles envahissants du développement ».
- Comprendre le handicap psychique : mise au point sur les maladies invalidantes.

Introduction : la réglementation du 11 février 2005 (mise en pratique)

- Lever ses préjugés face au handicap, comprendre et intégrer la différence.
- Accueillir des personnes en situation de handicap.
- Qu'est-ce qu'un accueil inclusif et comment le mettre en pratique ?
- Adapter son accueil en fonction du type de handicap.
- Difficulté de vision : difficulté de mobilité.
- Difficulté de compréhension.

Difficulté de relation

- Difficulté de relation : difficulté de communication écrite.
- Difficulté de communication orale : assurer la prise en charge d'une personne en situation de handicap.
- L'expérience usager de la personne en situation de handicap.
- Les biais inconscients dans la relation d'accueil.
- S'approprier le vocabulaire usuel de l'accueil : les clés de la communication, Appréhender les comportements et erreurs à ne pas commettre.

Valider les acquis et clôturer la formation

- Bilan et évaluation finale de la formation.

- Enquête de satisfaction à chaud.

Modalités d'évaluations

- Évaluation en continu de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur lors de mises en situation et cas pratiques.
- Évaluation des acquis : Quiz/QCM de fin de module.
- Auto-positionnement avant et après la formation.